

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Fabien Maret par le bureau d'architecture Alp'Architecture Sàrl pour la construction d'une maison familiale en résidence principale sur la parcelle n° 13496, folio n° 100 (54), zones V1 et R3, au Sappey, coord. 2582725/1102270

M. Christian Filliez pour la création d'un conduit de fumée et d'une terrasse en modification du projet n° 195.11 sur la parcelle n° 16603, folio no 92, zone V1, à Médières, coord. 2583380/1104280

Rectificatif du texte paru au Bulletin officiel n°16 du 18.04.2014 : La fondation "Silène" par le bureau d'architecture Philippe Vaudan pour la pose d'une passerelle métallique sur la parcelle n° 18336, folio n° 27, zone R2, lieu-dit Corberaye à Montagnier, coord. 2582860/1103000 (Projet en dérogation à l'art. 22 LC)

M. Giuseppe Spadafora par le bureau d'architecture Willy Roserens pour l'agrandissement d'un balcon sur la parcelle n° 745, folio n° 124, zone T3, lieu-dit Pro Michaud à Verbier, coord. 2583610/1105380

M. Roland et Mme Lynda Preece par le bureau d'architecture A.Gard & B.Vaudan pour la construction d'un chalet en résidence principale avec démolition du bâtiment actuel sur la parcelle n° 162, folio n° 127, zone T1, lieu-dit Pro Michaud à Verbier, coord. 2583570/1105120

M. Gregório Luís Manuel par le bureau d'architecture Gérald Fellay pour la modification du projet n° 48.12 autorisé le 20.12.2012 (aménagement d'un studio) sur la parcelle n° 10545, folio n° 104, zone V1, à Versegères, coord. 2584220/1101505

Mmes Sarah, Aude et Natacha Voortman pour la démolition et la reconstruction d'un chalet avec création de forages géothermiques sur la parcelle n° 33301, folio n° 145, zone T3, lieu-dit la Prétaire à Verbier, coord. 2583995/1105735

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.